

DOSSIER DE PRESSE

Vendredi 14 février 2014



**CŒUR
DE
CHÂLONS**

Rami, 32 ans
Saint-Martin-sur-le-Puy

**Avec une Ville
d'art et d'histoire,
facile de faire
ses courses et
d'en connaître
un rayon !**

**CŒUR
DE
CHÂLONS**

Le commerce châlonnais, source de vitalité

**1H DE PARKING
OFFERTE**
à la galerie de l'Hotel de Ville

À l'occasion de la Coupe du Monde de football,
le Club de Football Châlonnais organise les activités suivantes :

**Châlons, c'est
BRASIL!**

DU 18 AU 21 JUIN 2014
Zoukô Samba - Capoeira - Exposition
Ateliers enfants - Concerts - CAF de football
Batuque - Dançantes - Aurore

Programme complet : www.chalons-chalonnais.com

**1H DE PARKING
OFFERTE**
à la galerie de l'Hotel de Ville

**Avec 250 boutiques
en centre-ville,
facile d'avoir des
coups de cœur
et de se faire plaisir !**





SOMMAIRE

1/ Introduction par Bruno BOURG-BROC, Maire de Châlons-en-Champagne

2/ Le Comité Stratégique : pour le renouveau du Cœur de Ville

Les partenaires

Le Comité Stratégique et son fonctionnement

3/ Un Cœur de Ville qui bat

Les animations et les opérations commerciales et touristiques

« Châlons, c'est Brasil » (dossier de presse fourni)

4/ Un Cœur de Ville qui respire

Le stationnement

La signalétique

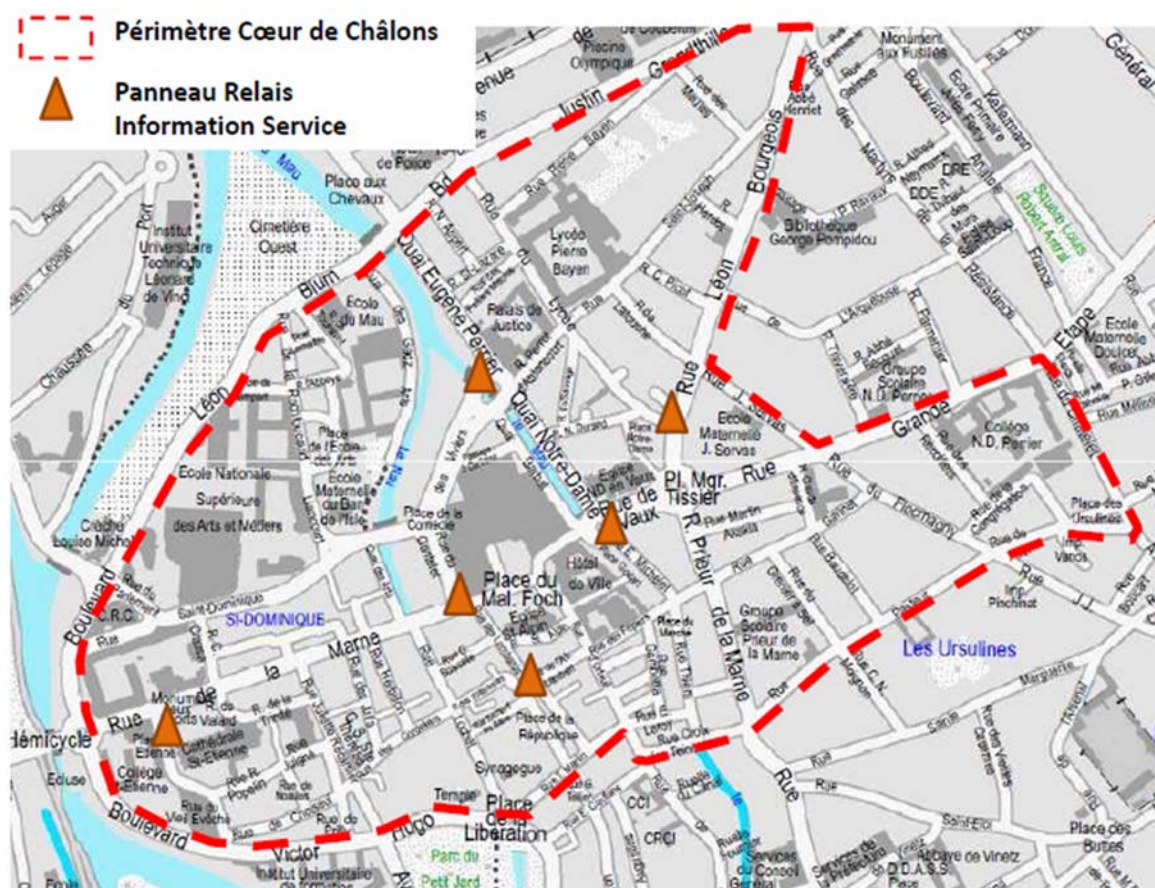
La sécurité

5/ Un Cœur de Ville qui se développe

Les aides et outils fournis aux commerçants (droit de préemption, ateliers vitrines, aides économiques)



1/ Le Comité Stratégique : Pour le renouveau du Cœur de Ville



Un Comité Stratégique pour le rayonnement du Cœur de Ville et l'attractivité des commerces châlonnais a été constitué le **29 octobre 2012** par Bruno Bourg-Broc, Maire de Châlons-en-Champagne, afin de comprendre les raisons, malgré un fort potentiel, du déclin de l'activité commerciale au Cœur de Ville.

Ce Comité fédère les partenaires institutionnels et les acteurs impliqués dans le développement du Cœur de Ville :

La Chambre de commerce et d'industrie de Châlons-en-Champagne, Vitry-le-François et Sainte-Ménehould / la Chambre des métiers et de l'artisanat / l'Union commerciale, industrielle et artisanale (UCIA) / Les Vitrines de Châlons / Altarea Cogedim / Simply Market / l'Office de tourisme de Châlons / l'Agence d'Urbanisme et de développement de l'agglomération et du Pays de Châlons-en-Champagne

Le Comité stratégique instaure une cohésion entre les différents acteurs. Il **analyse les propositions d'actions** selon quatre grands axes :

- **Rayonnement économique et emploi**
- **Offres commerciales, culturelles et touristiques**
- **Immobilier et appareil commercial**
- **Espace Urbain**

Ce Comité se réunit au cours de séances plénières. Entre octobre 2012 et mai 2013, **quatre séances** se sont tenues donnant lieu à des travaux en ateliers autour des thématiques suivantes : **accessibilité, communication, immobilier, circulation et stationnement.**

La préconisation a été présentée au Maire de Châlons-en-Champagne **le 31 mai 2013**. Comme le préconisait le rapport, le Comité de Suivi a été mis en œuvre afin d'engager un travail collégial et partenarial pour redynamiser le Cœur de Ville.



2/ Un cœur de Ville qui bat

Le Comité Stratégique et les partenaires ont mis en place des réflexions et des opérations destinées à améliorer l'attractivité du Cœur de Ville. Un Cœur de Ville qui bat est un Cœur de Ville animé. Plusieurs manifestations sont programmées chaque année afin de permettre aux Châlonnais de s'approprier ce Cœur de Ville d'une façon plus festive ou culturelle.

La Halle des Arts (9 mars, 13 avril, 11 mai, 1^e juin, 13 juillet, 10 août, 14 septembre, 12 octobre, 14 décembre et le 21 décembre) : La Ville de Châlons-en-Champagne, en partenariat avec l'association "Les graines de Champagne", a créé en septembre 2011, la Halle des Arts – Le marché des créateurs. Son principe est de fédérer les créateurs, les micro-entreprises et les petits commerçants indépendants qui ont le souci du respect du travail bien fait, en petite série et dans une perspective de développement durable. Un dimanche par mois, une vingtaine d'exposants d'Arts régionaux sont présents dans la halle du marché couvert.

Le printemps du jazz (du 10 au 12 avril)

Festival avec concerts dans les restaurants et brasseries du centre-ville, groupes de jazz itinérants et concerts sur la Place Foch. Un évènement en lien avec l'école de musique « Prieur de la Marne ».

Entrez dans la danse (du 27 au 29 juin) : Ce rendez-vous est devenu le traditionnel week-end à danser de juin. Deux jours de fête dans un esprit de convivialité, de découverte et de partage qui rendent hommage à la musique folk contemporaine. Des stages d'initiation aux danses sont ouverts à tous chaque jour l'après-midi. Près de 1 500 danseurs et spectateurs viennent chaque année pour vivre ce week-end hors du commun.

Les deux jours des créateurs (les 28 et 29 juin) : la Ville de Châlons-en-Champagne, associée à « Graines de Champagne », réunit, chaque année, sur la Place Foch, le temps d'un week-end, les meilleurs créateurs régionaux (bijoux, peintures, céramiques ou accessoires de mode).

La semaine du goût (en octobre) : Deux jours sont entièrement dédiés à la gastronomie avec la mise en place d'animations et d'ateliers culinaires.

Le marché de Noël (du 3 au 24 décembre) : « Noël blanc, Noël de l'Est » a donné à Châlons-en-Champagne les couleurs des pays de l'Est, avec un marché artisanal et gastronomique, des expositions de crèches et de jouets, des concerts, le théâtre du Père Noël et des spectacles dans les rues du Cœur de Ville.

Les Noël de Champagne : Exposition de crèches au sein de cette opération qui regroupe les villes de Reims, Châlons-en-Champagne, Epernay, Fismes, Sézanne et Montmirail. 17 000 visiteurs ont profité de cette exposition présentée en l'église Saint-Alpin

Les animations commerciales des Vitrites

- **Les 2 et 3 février prochain**, les consommateurs marnais sont invités à faire de « bonnes affaires » au Capitole en Champagne.
- **Un jeu concours pour la Saint Valentin du 6 au 16 février**
A gagner par tirage au sort des bulletins (Nom, Prénom, Adresse et Téléphone)
 - Un Week-end en Relais Château pour 2 personnes, d'une valeur de 800 €
 - des repas dans différents restaurants ou à prendre chez un traiteur de la ville valeur 60 €
 - Des forfaits Beauté dans différents espaces Beauté-Coiffure, valeur 60 €
 - 5 balades en barque pour 2 personnes, avec l'Office de Tourisme
- Opérations commerciales : du mercredi 3 avril au samedi 13 avril et « **les 2 jours de déballage** » les 5 – 6 et 12 – 13 avril, par l'UCIA - Vitrites de Châlons-en-Champagne en partenariat avec la Ville de Châlons-en-Champagne et la Chambre de Commerce et d'Industrie.
- Dans le cadre du **PRINTEMPS DU JAZZ** organisé par la Ville de Châlons-en-Champagne en partenariat avec l'UCIA-Vitrites de Châlons les 4/5 avril à partir de 18 h 30 **NOCTURNES PETILLANTES** en Ville jusqu'à 21 h, chez les commerçants et deux groupes exceptionnels en déambulation Michel Cabu hot swing orchestra et Jean-Claude Vachez Deambul'band

- L'UCIA - vitrines de Châlons-en-Champagne vous propose cette année : pour **La Fête des Mères** dimanche 26 Mai d'offrir un étui de 2 GRAPPELINES la nouvelle spécialité en chocolat de Châlons en Champagne c'est pour vous l'occasion de faire plaisir à vos Clients, le samedi 25 MAI.
- Depuis de nombreuses années, le **Marché aux Fleurs** de Châlons en Champagne obtient un grand succès populaire. Aussi, l'UCIA et les Vitrines de Châlons en Champagne ont décidé de renouveler cette manifestation qui rassemble exclusivement des professionnels le :
DIMANCHE 12 Mai 2013 de 7h00 à 18h
- Dimanche 19 mai - L'UCIA – Vitrines de Châlons en Champagne, organisent sa 18ème édition du **Marché aux Puces** qui se déroulera en plein air
Dimanche 29 Septembre : Marché aux Puces
- du Mercredi 26 Septembre au Samedi 6 Octobre et **3 JOURS DE DEBALLAGE** les 4 – 5 et 6 Octobre- Remplissez, jouez, gagnez par tirage au sort Une Renault TWINGO
- Les fêtes de fin d'année approchent c'est le moment de préparer la décoration de vos vitrines et façades sur le thème de **NOËL BLANC...** toutes les couleurs sont possibles dans les vitrines.

Des nouveautés en 2014

A l'occasion de la Coupe du Monde de football, le Comité Stratégique a préparé une opération d'envergure, à vocation commerciale et festive : « **Châlons, c'est Brasil !** »,

Cette animation doit permettre de **créer un trafic** au sein du Cœur de ville et d'impliquer l'ensemble des partenaires et acteurs du comité Cœur de Ville et les acteurs locaux (commerçants, représentants, associations, clubs...) autour d'une opération fédératrice.

Organisé entre la fin de la 25e édition du festival Furies et la fête de la musique (deux événements majeurs de



la vie culturelle châlonnaise), cet événement aura lieu du **mercredi 18 au samedi 21 juin 2014**.

Les objectifs sont :

- Animer le centre-ville avec des temps forts (place Foch, place de la République, place du Marché, à l'angle de la rue Thiers ou à la Bibliothèque Georges Pompidou)
- Impulser une dynamique festive et commerciale
- Donner une image plus dynamique au cœur de ville
- Fédérer les acteurs (collectivités et leurs différents services, les organismes consulaires, les commerçants et leurs représentants, le monde associatif et sportif...) autour d'un projet commun.

Les temps forts seront : Zumba géante, défilé, concerts, écran géant pour suivre en direct les matchs de la Coupe du Monde, expositions et ateliers créatifs pour les enfants.

4/ Un Cœur de Ville qui respire

Le stationnement

Réconcilier les Châlonnais avec leur Cœur de ville sous-entend de faciliter le stationnement. Dans ce sens, le Comité Stratégique étudie tout particulièrement la répartition de l'offre entre courte et longue durée.

Voici les objectifs que le Comité Stratégique et ses partenaires se sont fixés :

- Adapter l'offre de stationnement : arrêt minute, stationnement de courte et longue durée, stationnement résidentiel
- Améliorer l'accès au parking de la Galerie de l'Hôtel de Ville, la signalétique du Cœur de Ville
- Adapter la mise en place des contresens cyclables et offrir par une signalétique adaptée une meilleure sécurité aux piétons
- Poursuivre le développement de la vidéo-protection dans les commerces et la prévention de la délinquance pour un Cœur de ville plus sûr

- Etendre l'offre de stationnement pour faciliter l'accueil des clients (arrêts minutes, ...),
- Proposer des nouvelles plages de gratuité du stationnement
- Renforcer la desserte en bus du Cœur de ville

Les actions réalisées en 2013 :

- La Ville a donné suite à une demande formulée par les commerçants de la rue de la Marne au sujet du stationnement dédié aux commerces de proximité. **Aux huit places « arrêt minute » disponibles dans la rue se sont ajoutées 6 places supplémentaires. Le temps d'arrêt de tous les stationnements minute est passé de 10 à 20 mn.**
- **Rue de la Marne** : une signalétique en entrée de rue pour bien signaler la priorité des piétons en traversée est suggérée
- **Place Foch** : l'entrée de la place Foch n'était pas assez signalée. **Deux barrières pivotantes** sur le même style que celles qui barrent la rue Michelet les jours de marché ont été posées fin novembre 2013.
- **Stationnement au Parking de la Galerie de l'Hôtel de Ville** :
 - o **Une distribution manuelle des tickets a été étudiée** pour fluidifier la circulation de la clientèle les jours d'affluence, mais, cette piste n'a pas été retenue car les essais réalisés n'ont pas permis de constater un réel gain de temps.
 - o **Une modification des circuits au niveau des bureaux a été effectuée**
 - o **La création d'une seconde borne d'accès en bas de rampe du parking GHV** est prévue cette année (dossier d'urbanisme en cours)
- **Stationnement Place de la libération/ Boulevard Victor Hugo** : la nouvelle réglementation en **zone courte durée applicable est plus efficace en termes de rotation des véhicules**. Le stationnement sur cette rue est conservée selon la réglementation actuelle.

La signalétique

Le Comité avait constaté un manque de cohérence et de lisibilité dans la signalétique directionnelle. Mettre en place une signalétique aidante et facilement identifiable par tous est aussi l'une des priorités des acteurs du Cœur de Ville

Les objectifs :

- Simplifier les parcours
- Mettre en place une signalétique plus dynamique et reconnaissable
- Instaurer davantage d'affichages lumineux relatifs aux parcs de stationnements
- Mieux signaler le caractère piétonnier de la place Foch

Les actions réalisées :

- **La signalétique dynamique – « ouvert » ou « fermé » -du parking de la Galerie de l'Hôtel de Ville** n'apparaissait pas comme positive pour les usagers. Q-PARK a modifié le message pour préciser le nombre de places disponibles. D'autre part, cette nouvelle signalétique offre **une meilleure lisibilité** aux usagers.



- **La signalétique "Cœur de ville"** basée sur les propositions d'un bureau d'études mandaté par la Ville (direction de la communication) est en cours d'étude. La mise en place de cette signalétique nécessite un choix de mobilier, la validation des maquettes (réalisées pour les panneaux directionnels et de position, en cours pour les panneaux d'information) et la validation du nombre d'implantations après visite des sites.

Le projet à ce jour se décline comme suit :



Panneaux **DIRECTIONNELS** (pose effective prévue en avril 2014)

7 panneaux périphériques pour annoncer l'entrée dans le cœur de ville

15 panneaux d'indication des parkings des points d'information et directionnel
(pose effective prévue en avril 2014)

Panneaux **PARCOURS SHOPPING**

6 panneaux de présentation (Concept en cours) des commerces du centre-ville seront apposés à l'entrée des parkings ou sur des aires de passage piétonnier importantes

- **L'habillage graphique des vitrines** : les vitrines vacantes donnent une image peu attractive du Cœur de Ville. Pour remédier à cette situation, la Ville a réalisé des habillages graphiques de ces locaux. Les frais sont entièrement pris en charge par le Ville. En 2013, quatre vitrines ont déjà été habillées.



Pour 2014, l'opération de stickage se poursuit, voici les prochains locaux qui seront habillés :

81, rue de la Marne (ex Pole Emploi)

6-8, place de la République (ex Photographe Nicaise)

52, rue Léon Bourgeois (ex Châlons pêche)

53, rue de la Marne (ex SFR) **en cours de validation**

Place de la République – rue des Lombards - **en cours de validation**

Rue Croix des Teinturiers - **en cours de validation**

La Sécurité



La sécurité, c'est à la fois, la sécurité des piétons et celle des commerces et commerçants. La Ville a mis en place **un système de vidéo-protection** (38 caméras et quatre autres installées en 2014) destiné à assurer une meilleure sécurité et à accompagner le travail de la police.

Parallèlement à ces actions, le Comité a souhaité que la vidéo-protection soit développée **dans les locaux commerciaux**. Les commerçants peuvent s'appuyer sur des dispositifs d'accompagnement de l'Etat.

Un groupe de travail spécifiquement consacré à cette thématique a été créé pour assurer au mieux la sécurité et prévenir la délinquance en centre-ville. La zone située autour de la Galerie de l'Hôtel de Ville est particulièrement sensible et, par conséquent, la sécurité y est accrue.

Les équipements ont été, à ce jour, utilisés à plus de **145** reprises par les forces de Police pour résoudre des affaires

5/ Un Cœur de Ville qui se développe

L'attractivité d'un centre-ville ne passe pas seulement par les animations, elle est aussi clairement générée par la présence de commerces adéquats, répondant aux besoins des consommateurs, bien agencés, dotés de vitrines séduisantes.

Pour accompagner les commerces locaux dans leur implantation, leur mise aux normes ou leur embellissement, plusieurs types d'aides sont désormais mis à la disposition des commerçants pour les guider dans leurs démarches et stimuler leur motivation soit pour s'installer en centre-ville, soit pour y rester durablement.

5.1 Le droit de préemption

Le droit de préemption commercial urbain, qu'est-ce que c'est ?

Une commune peut instaurer ce droit de préemption spécifique, sous certaines conditions, pour **favoriser le maintien de petits commerces de proximité** et/ou pour **diversifier l'offre commerciale ou artisanale** dans des secteurs définis préalablement (par exemple, en centre-ville ou dans certains quartiers).

A l'occasion des ventes, la commune peut user de son droit d'acheter le bien en priorité, comme pour le droit de préemption urbain ordinaire (DPU), mais dans l'optique de le rétrocéder à un commerçant ou un artisan pour **une exploitation précise**.

Sont soumis au droit de préemption commerce, les aliénations à titre onéreux :

- de fonds artisanaux,
- de fonds de commerce ou de baux commerciaux,
- de terrains portant ou destinés à porter des commerces d'une surface de vente comprise entre 300 et 1 000 mètres carrés.

Attention, le droit de préemption commercial **ne couvre pas les murs attachés au fonds de commerce ou artisanal dont la préemption est envisagée**. En cas de cession simultanée des murs et du fonds, l'acquisition des murs relève du droit de préemption urbain déjà en vigueur à Châlons-en-Champagne.

Avant la vente d'un tel bien, une déclaration préalable doit être faite par le cédant à la commune. Cette déclaration précise le prix et les conditions de la cession. **La commune a 2 mois pour exercer son droit de préemption et donc se porter acquéreuse du bien.**

Le droit de préemption est intimement lié à l'instauration d'une délimitation d'un périmètre de sauvegarde, celui-ci a, bien entendu, été axé sur le Cœur de Ville.

Quels avantages ?

Le droit de préemption **permet de préserver la diversité commerciale en centre-ville.**

L'exercice de ce droit permet également de **s'assurer du bien-fondé des ventes de locaux commerciaux.** Ce droit de préemption commerciale sera présenté **au Conseil municipal du 20 février prochain.**

5.2 Les aides fournies aux commerçants

Afin d'accompagner les commerçants et de les soutenir dans l'établissement de leur boutique, des aides et des conseils sont proposés par les partenaires et acteurs du rayonnement du Cœur de Ville.

Les formations et outils offerts aux commerçants

Les informations leur sont données par la CCI, l'UCIA, le Service Développement Economique de Cités en Champagne et le Service Commerce et Artisanat de la Ville :

- Fiche synthétique « J'installe mon activité »
- Fiche « Commerçants, artisans, porteurs de projets et propriétaires en cœur de ville : les aides financières dédiées »
- Page « COMMERCE-ERP » sur le site Internet de la Ville : <http://www.chalons-en-champagne.net/urbanisme>
- Page « ENSEIGNES » sur le site Internet de la Ville
- Rendez-vous avec l'architecte-conseil de la Ville (Rendez-vous mensuel gratuit pour tout projet en Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager)
- Guide « Taxe locale sur la publicité extérieure »
- Imprimé de déclaration TLPE pré-rempli envoyé individuellement en début d'année pour retour avant 1er mars de chaque année
- Des ateliers sont régulièrement proposés :

Un **atelier participatif a eu lieu le 23/5/2013** animé par l'architecte conseil de la Ville sur le thème « **Comment aménager un commerce en le rendant attractif » réservé aux professionnels du bâtiment** (= entreprises et corps de métier susceptibles d'intervenir sur les travaux de vitrine, enseignes, accessibilité (= menuisiers, serruriers, enseignant, aménageur d'intérieur,...). Cet atelier avait pour objectif d'inviter les professionnels à réfléchir sur comment aménager et rendre visible le commerce tout en prenant les différentes réglementations, dans le cadre de la ZPPAUP

Devant l'intérêt des participants, **un nouvel atelier s'est tenu le 31/1/2014** à l'attention des professionnels et des commerçants avec pour thème « **Comment donner vie à sa devanture ? Amélioration / Intégration / Valorisation / Identité** » son objectif était de présenter des pistes sur la mise en valeur des devantures de jour... (intégration des enseignes, composition des devantures commerciales (matériaux, teintes)...) comme de nuit (éclairage des vitrines et des devantures).

-Les commerçants, artisans... peuvent être reçus au Service Urbanisme (03 26 69 38 83) sur simple demande, de préférence sur rendez-vous pour prendre le temps de bien expliquer toutes ces règles qui sont complexes

Les aides financières

Deux nouvelles actions sont financées par **le Fonds de Restructuration de la Défense, à hauteur de 1,3 millions d'euros pour Châlons-en-Champagne, en faveur des commerçants, artisans et porteurs de projets d'implantation de nouveaux commerces au centre-ville de Châlons-en-Champagne :**

1/ Création et développement des entreprises dans le périmètre du Plan Local de Redynamisation

Objectif : Renforcer le soutien des initiatives en matière de création, implantation et développement d'entreprises, notamment lorsqu'elles procèdent à des investissements matériels, immobiliers ou mettent en œuvre des actions de développement commercial, humain ou technologique, créatrices de valeur ajoutée et d'emploi.

Aide

Subvention de 5 000 € par emploi créé, sous condition de création d'au moins 3 emplois

Subvention à hauteur de 20 % des dépenses d'investissement réalisées par l'entreprise.

2/ Redynamisation de l'artisanat et du commerce de centre-ville

Objectif: Renforcer l'implantation et le développement d'entreprises, créatrices de richesse et d'emplois, au centre-ville de Châlons-en-Champagne.

Aide

Subvention plafonnée à 20 % de la dépense HT et à 15 000 € par entreprise, pour le financement des dépenses d'investissement et de conseil réalisées : rénovation des vitrines, modernisation du matériel, équipements destinés à assurer la sécurité, aménagements facilitant l'accessibilité aux personnes handicapées, amélioration du bilan énergétique de l'entreprise ou encore toute dépense relative à la modernisation des locaux d'activités.

Contact

Investir à Châlons-en-Champagne / Direction du Développement économique de Cités en Champagne

5 ter rue Léon Bourgeois

Tél : 03.26.21.87.30 / economie.cac@citesenchampagne.net

www.investirachalonsenchampagne.com

Autres aides possibles :

Plan de ravalement de façades obligatoire

Les propriétaires doivent procéder au ravalement des façades ou pignons sur rue et parties d'immeubles visibles de la rue : façades, clôtures, dispositifs de fermetures (portes, volets, persiennes, systèmes de protection et de défense), éléments architecturaux (auvents, balcons...).

Objectif: Préserver le cadre architectural du centre-ville et mettre de la couleur dans la ville.

Aide

Subvention aux propriétaires, calculée à partir du coût TTC des travaux plafonnée à 5 000 €.

Contact

Service Urbanisme de la Ville de Châlons-en-Champagne

1 rue des Fripiers - 51000 Châlons-en-Champagne

Tél : 03.26.69.38.83 / urbanisme.mairie@chalons-en-champagne.net

Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (zppaup)

Objectif: Améliorer la protection et la mise en valeur du patrimoine dans le centre ancien et les faubourgs.

Aide:

1/ Subvention aux propriétaires, calculée à partir du coût TTC des travaux plafonnée à 5000 €, sur les travaux entrepris dans la zone

- Ravalement des façades et pignons (hors plan de ravalement des façades obligatoire)
- Remplacement et/ou restauration des huisseries et menuiseries
- Restauration des devantures commerciales et des enseignes
- Restauration et réfection des toitures avec des matériaux traditionnels.

2/ Permanences de l'architecte-conseil

Conseil gratuit aux propriétaires ayant des projets de rénovation ou d'extension de leur habitation et aux commerçants étudiant une mise en valeur de leur devanture (vitrine, enseigne, mise en accessibilité, ...), dans le périmètre de la ZPPAUP.

3/ Fondation du Patrimoine

Grâce au Label de la Fondation du Patrimoine, les propriétaires d'un bien immobilier habitable ou non, présentant un intérêt patrimonial, peuvent bénéficier d'une aide fiscale pour le restaurer. Travaux éligibles à la défiscalisation (les commerces sont exclus) : charpente, couverture, façades, menuiseries, ferronneries, mur de clôture et d'enceinte.

Contact

Service Urbanisme de la Ville de Châlons-en-Champagne

1 rue des Fripiers - 51000 Châlons-en-Champagne

Tél : 03.26.69.38.83 / urbanisme.mairie@châlons-en-champagne.net

Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

Objectif: L'OPAH est un dispositif mis en place par Cités en Champagne, l'Agence Nationale de l'Habitat, la Région Champagne-Ardenne et le Conseil Général de la Marne pour aider financièrement les propriétaires, occupants (sous conditions de ressources) ou bailleurs, à améliorer leur logement ou à proposer de nouveaux logements sur le marché de l'immobilier.

1/ Subvention OPAH dans le cadre de travaux de rénovation thermique, mise aux normes électriques, accessibilité et adaptation du logement pour les personnes âgées, suppression des peintures au plomb, sortie d'insalubrité...

2/ Subvention communale en complément de l'aide accordée par l'Agence Nationale de l'Habitat, à l'occasion de travaux de changement d'usage d'un bien (transformation en habitation d'une réserve située au-dessus d'un commerce).

Contact

COMAL-PACT 51 (conseils gratuits)

1 6 boulevard Hippolyte Faure - 51000 Châlons-en-Champagne

comal@comal-pact51.fr /

